

Conseil Municipal du 23/08/2016 :

- ***Décision du Maire** : reprise de la convention du contrôle du forage des Iscles avec la SAUR : celle-ci datait de 1980. Après négociation, nous paierons moins cher pour les mêmes prestations.
- ***Décision du Maire** : mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de **modernisation du réseau eau potable**.
- ***Décision du Maire** : **achat du panneau lumineux**.
- ***Décision du Maire** : **convention avec CIRKAIR** pour occupation précaire du domaine public.
- ***Décision du Maire** : **convention de mise à disposition du minibus du rugby club gapençais** pour le centre aéré.
- ***Délibération** création d'une servitude RTE parcelles section C (ligne 63000 volts enfouie) : compensation financière pour la commune : 6 105 €.
- ***Délibération** tarifs SPANC (fosses septiques), suite à la décision de IT 05 (Ingénierie Territoriale), il convient de différencier le tarif unique appliqué jusqu'à présent, soit : contrôle de conception : 155 €, contrôle de réalisation : 205 €.
- ***Délibération** règlement cantine et garderie : suppression du mercredi après midi et du pique nique du midi.
- ***Délibération** prix du terrain Place/Donner : acquisition à la Frairie par Mr et Mme Place/Donner d'une partie du domaine public. Le prix du terrain est revu, afin de garder une uniformité de prix de vente, à 60 € le m2.
- ***Délibération** participation Fonds de Solidarité Logement (FSL), sur la demande de participation du département : montant prévisionnel 310 €.
- ***Délibération** création d'une commission extra-communale voie verte : après approbation d'un projet de piste cyclable entre Guillestre et Eygliers, 3 membres élus de Guillestre et 3 d'Eygliers composeraient cette commission. Elle serait complétée par du personnel communal administratif et/ou technique ainsi que 2 membres extérieurs au conseil municipal. Sont désignés, élus : Anne Chouvet, Marcel Pra et Cyril Giraud, membres extérieurs : Jean François Portet et Sandrine Rey.
- ***Délibération** admission en non valeur d'une créance AVAG, placée en liquidation judiciaire : créance éteinte depuis 2014 de 3 699 €.
- ***Délibération** création d'un poste d'animateur principal 1ère classe à temps partiel : depuis la réforme des rythmes scolaires il a été mis en place une intervention sur la langue des signes, en automne et au printemps qui a remporté un vif succès. Pour l'année 2016/2017 nous souhaitons ajouter l'activité initiation italien. Cette création représente 3 heures par semaine de septembre à décembre et d'avril à juin.

Conseil Municipal du 13/09/2016 :

- ***Délibération** attribution lots travaux mille clubs :
Terrassement, voirie : COLAS Midi Méditerranée la Batie Neuve : 57 930 € HT.
Couverture, charpente bois, ossature bois : SARL CHABRAND Frères à Eygliers : 85 604 € HT.
Menuiserie bois extérieur/intérieur, occultations : SAS Menuiserie du Guil à Eygliers : 28 031 € HT.
Cloisonnement, doublage : URLI Jérôme Plâtrerie à St Crépin : 10 646 € HT.
Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation : LAVIGNA à St Crépin : 55 754 € HT.
Electricité : URLI Benjamin à Guillestre : 10 580 € HT.
Carrelage, faïence, anhydrite : MALCOR Jean Luc à Ancelle : 17 716 € HT.
Peinture : Entreprise ARC EN CIEL à Chateauvieux : 11 461 € HT.
Agencement intérieur bois : SARL CHABRAND Frères à Eygliers : 18 626 € HT.
- ***Délibération** vente parcelle C1251 domaine privé de la commune à Mme Olivéro Marie Claire à 60 € le m2 pour régularisation.
- ***Délibération** approbation de la convention relative à l'entretien d'un sentier par le Parc Naturel Régional du Queyras afin de bénéficier de tarif préférentiel.
- ***Délibération** programme voirie 2016 : c'est l'Entreprise Charles Queyras qui a présenté l'offre la plus avantageuse avec un montant de 21 929 € HT.
Le conseil municipal décide d'accepter la subvention du Conseil Départemental de 8 000 €.
- ***Délibération** motion de soutien pour l'obtention d'un scanner au centre hospitalier d'Embrun.
- ***Délibération** demande de subvention au Conseil Régional pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux : l'estimation des travaux d'accessibilité s'élève à 73 208 € HT pour le secrétariat de mairie et de 16 243 € HT pour le garage communal. Une subvention de 12 000 € est demandée à la région PACA.
- ***Délibération** modification des modalités d'application et de calcul de la taxe de séjour communale : les taxes de séjour auparavant communales seront perçues, à compter du 1er mai 2017, par la communauté de communes, au taux intercommunautaire, .

Nous rappelons que le compte-rendu complet des Conseils Municipaux est affiché sur le panneau à l'entrée du secrétariat de Mairie et figure sur notre site : eygliers.fr